

<http://jesuschristenfrance.fr/actions-et-initiatives-pour-le/article/le-pape-semble-faire-passer-le-bien-commun-au-second-plan-et-ce-en>

# Le pape semble faire passer le bien commun au second plan, et ce en contradiction avec ce que d'autres papes ont pu



**énoncer** Date de mise en ligne : jeudi 24 août 2017

Actions et initiatives pour le Bien commun -

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## **Le pape semble faire passer le bien commun au second plan, et ce en contradiction avec ce que d'autres papes ont pu énoncer**

Par Georges Michel  
Colonel à la retraite

A propos des débats en cours sur la question de l'immigration et de ses limites :

« Du pain bénit : le pape argentin vient d'en offrir une pleine corbeille à tous ceux qui souhaitent que l'Europe ouvre toujours plus largement ses portes à l'immigration. « La sécurité des migrants passe toujours avant la sécurité nationale », a déclaré François Ier.

D'emblée, une question me vient à l'esprit : et la sécurité des millions de personnes qui souhaitent tout simplement vivre en paix dans le pays de leurs ancêtres, elle passe avant ou après la sécurité des migrants ? Au nom même des principes édictés par le pape - « la centralité de la personne humaine [...] nous oblige à toujours faire passer la sécurité personnelle avant la sécurité nationale », a-t-il déclaré -, ne sommes-nous pas en droit de nous poser légitimement cette question ?

Et si l'accueil, toujours plus large, toujours plus généreux - le pape préconise carrément le regroupement familial au sens le plus large du terme : « grands-parents, frères et soeurs et petits-enfants » et sans qu'il ne soit soumis à des contingences économiques -, met en cause la sécurité personnelle de nos concitoyens (sécurité physique, matérielle, sociale, spirituelle), comment fait-on ? Le pape se garde bien de donner la réponse.

De fait, que vient de faire le pape ? Tout simplement, sous les atours d'une charité dont on se demande comment elle pourra bien s'ordonner, de légitimer toutes les formes d'immigration, y compris illégales puisqu'il est favorable à une « offre de parcours de régularisation extraordinaire pour les migrants qui peuvent faire valoir une longue présence dans le pays ».

Par ailleurs, le pape est opposé au principe de l'assimilation qui, pour lui, « conduit à supprimer ou à oublier sa propre identité culturelle ». On comprend donc - et l'on est rassuré ! - que le souverain pontife est soucieux des identités culturelles. Nouvelle question, alors, qui me vient à l'esprit : mais si notre propre identité culturelle est menacée face à des vagues toujours plus importantes de migrations sur notre sol européen, nous concède-t-il le droit de ne pas nous assimiler afin de rester nous-mêmes et, accessoirement, de continuer à pratiquer la religion qui nous a été transmise et, à notre tour, de la transmettre ? C'est donc la fin des nations, pourtant reconnues par les Écritures (« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », Matthieu 28) que l'on peut alors prophétiser.

**On voit, là, que les propos du pape méritent d'être confrontés à la réalité. Pour faire court, ils ne sont pas parole d'Évangile !**

**Sur ce sujet des migrants, déjà en 1989, le cardinal Etchegaray, qui ne passait pas pour un affreux réactionnaire, alors qu'il présidait la commission Justice et Paix, déclarait : « Il appartient aux pouvoirs publics, qui ont la charge du bien commun, de déterminer la proportion de réfugiés et d'immigrés que leur pays peut accueillir. » Le catéchisme de l'Église catholique, lui-même, est assez précis sur ce sujet : « Les autorités publiques peuvent en vue du bien commun subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption ; l'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil. » On est loin de l'espèce d'open bar préconisé par le pape actuel.**

**En faisant passer la « sécurité personnelle » devant la « sécurité nationale », le pape semble faire passer le bien commun au second plan, et ce, en contradiction avec ce que d'autres papes ont pu énoncer. Ainsi, Pie XII déclarait en 1946, à propos de l'immigration : « En cette matière, ce ne sont pas les seuls intérêts des immigrants, mais aussi la prospérité du pays qui doivent être consultés. » Et peut-être même en contradiction avec la doctrine sociale de l'Église. En effet, le compendium de cette doctrine ne précise-t-il pas que « le bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social ». »**

**Site source à consulter**

**[bvoltaire](#)**